

RAPPORT ESG⁽¹⁾ Climat 2021

ESG : relatif au respect d'objectifs
Environnementaux, Sociaux
et de qualité de la Gouvernance

(1) Rapport établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

INTRODUCTION	3
1. GOUVERNANCE ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	5
1.1. Gouvernance	5
1.1.1. Le modèle de gouvernance mutualiste :	5
1.1.2. Incarnation de la RSE au sein de la gouvernance opérationnelle et politique :	5
1.1.3. Cohérence démarche RSE - Investissements	6
1.1.4. Exemples de réalisations RSE 2021 et perspectives :	7
1.2. Stratégie d'investissement	8
1.3. Charte ISR	9
1.4. Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et situation du portefeuille	10
1.4.1. Score ESG du portefeuille	11
1.4.2. Nos placements en OPC : labels et classification SFDR	13
1.4.3. Présentation des indicateurs clés ISR	14
1.5. Leviers d'action : Exclusions secteurs	15
2. GESTION DES RISQUES ESG	17
2.1. Définitions	17
2.1.1. Définition des principaux risques : physique, transition et contentieux	17
2.1.2. Scénarios du GIEC	18
2.1.3. Méthodologie de gestion des risques	19
2.1.4. Suivi des niveaux de controverses	20
2.2. Etat des risques au 31/12/2021	20
2.2.1. Liste des secteurs « marrons » à risque de transition important	20
2.2.2. Détail des émetteurs sur warning list climatique	21
2.2.3. Etat des controverses	21
2.2.4. Principaux risques identifiés	22
2.3. Perspectives	24
3. CONTRIBUTION DES INVESTISSEMENTS AUX FACTEURS ESG	26
3.1. Alignement aux Accords de Paris	26
3.1.1. Stratégie d'alignement sur les accords de Paris	26
3.1.2. Situation du portefeuille au 31/12/2021	27
3.2. Alignement aux enjeux de la biodiversité	30
3.2.1. La Biodiversité : le tissu vivant de notre planète	30
3.2.2. Présentation de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) :	31
3.2.3. Impacts des entreprises sur la biodiversité	32
3.2.4. Stratégie d'alignement	32
3.2.5. Analyse impact biodiversité du portefeuille	34
3.3. Perspectives	35
4. ETENDRE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE	37
4.1. La fondation AÉSIO	37
4.2. Nos investissements à impact	37
4.2.1. Fonds FNMF Mutuelles Impact	37
4.2.2. Fonds Bien être	38
4.2.3. Fonds régionaux, santé et impact	38

INTRODUCTION

Née de la fusion de trois mutuelles historiques fondatrices, ADREA, APREVA et EOVI MCD, ainsi que de la Mutuelle des Anciens de NATIXIS (MAN), AÉSIO mutuelle est une mutuelle de conviction. Elle conçoit son modèle mutualiste au service de l'utilité sociale pour accompagner les transitions sociétales, écologique et numérique.

AÉSIO Mutuelle mène une politique d'investissement prudente encadrée par une politique générale fixée par le Conseil d'Administration et un suivi régulier par une commission financière composée d'élus. Dans la continuité des politiques d'investissement des ex-mutuelles qui l'ont formé, AÉSIO intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion financière.

Cela se traduit par exemple par la prise en compte d'exclusions sectorielles et d'émetteurs traduisant une contribution affirmée à la transition énergétique.

Depuis 2018, Vigeo-Eiris, devenu Moody's ESG réalise l'analyse extra financière des actifs cotés sur le périmètre d'AÉSIO Mutuelle. Ces travaux ont orienté des ajustements dans la politique d'investissement et permettent de mesurer d'une année sur l'autre l'impact des décisions prises sur les aspects ESG et climat du portefeuille.

Le rapport qui vous est présenté est le premier rapport conforme à l'article 29 de la Loi énergie-climat. Il s'agit donc d'un exercice d'appropriation par les équipes de la direction Finance Corporate des enjeux réglementaires et de l'ambition d'AÉSIO mutuelle quant à l'incarnation de ses valeurs dans sa politique de placements. Les perspectives d'évolutions sont nombreuses et seront progressivement mises en place dès cette année 2022.

1

GOUVERNANCE ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Gouvernance et stratégie d'investissement

1.1. Gouvernance

1.1.1. Le modèle de gouvernance mutualiste :

AÉSIO mutuelle est une société de personnes, à but non lucratif, qui appartient à ses adhérents. Elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Les adhérents, élus délégués par leurs pairs ont un rôle central dans la vie de la mutuelle :

- Ils représentent les adhérents dans les instances de gouvernance nationales et territoriales de la mutuelle (assemblée générale, conseils territoriaux, commissions d'élus...).
- Ils élisent les administrateurs et les présidents des conseils territoriaux.
- Ils sont force de proposition et font remonter les messages du terrain.
- Ils animent la vie militante locale.

Les délégués, au nombre de 432, représentent les adhérents à l'Assemblée Générale, qui se réunit au moins une fois par an. Au sein de cette instance, les délégués se prononcent sur les résolutions présentées par le Conseil d'Administration sur les points essentiels de la vie de la mutuelle : les orientations politiques, stratégiques, les modifications statutaires, le rapport de gestion et les comptes annuels...

Le principe démocratique est simple et basé sur l'égalité : **un délégué, une voix.**

La démocratie, au sein d'AÉSIO mutuelle, est aussi une démocratie locale. Les élus mutualistes jouent un rôle de premier plan dans la vie des territoires. Par leur engagement dans des actions sociales et solidaires, ils contribuent à une société plus juste, plus égalitaire, plus généreuse, soucieuse du bien commun et attentive à ne laisser personne au bord du chemin.

1.1.2. Incarnation de la RSE au sein de la gouvernance opérationnelle et politique :

Instances opérationnelles composées de collaborateurs	<p>LA DIRECTION DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL : 8 collaborateurs dédiés au pilotage et à la mise en application des engagements et de la démarche RSE. Son rôle : piloter l'intégration de la RSE dans les métiers, assurer l'ancrage territorial de la démarche, embarquer les collaborateurs et les élus mutualistes et développer un écosystème vertueux avec nos parties prenantes.</p> <p>LE COMITE COLIBRI : composé de représentants de chaque direction, pour coconstruire et suivre la mise en œuvre du plan d'action RSE 2021-2023.</p>
Instance politique composée d'élus mutualistes	<p>LA COMMISSION RSE NATIONALE : composée d'élus représentant tous les territoires de la mutuelle, elle définit les orientations RSE en lien avec la stratégie d'entreprise et veille à la prise en compte de leur ancrage territorial.</p>

Instance de dialogue externe	LE COMITE D'ORIENTATION : instance de dialogue réunissant des représentants de partenaires sociaux nationaux, d'adhérents entreprises et d'élus de la mutuelle.
-------------------------------------	--

1.1.3. Cohérence démarche RSE - Investissements

Notre engagement RSE : Être solidaire durablement

AÉSIO mutuelle se mobilise à travers sa démarche RSE à être « Solidaire Durablement », en accompagnant les transitions sociales, écologiques et numériques dans les territoires.

La démarche RSE est pilotée par la Direction de l'Engagement Sociétal et a été coconstruite avec un ensemble de parties prenantes internes et externes qui font partie de son écosystème. Elle a vocation à être portée par l'ensemble des équipes métiers et des élus mutualistes. Toutes les composantes de l'entreprise y prennent part, intégrant ainsi les préoccupations sociétales, sociales, éthiques et environnementales à tous les métiers.

Une démarche RSE structurée autour de quatre piliers



AÉSIO Mutuelle a défini en outre deux causes majeures RSE, en lien avec la protection de la santé, son cœur de métier :

- **PROMOUVOIR UNE SANTE NUMERIQUE INCLUSIVE**

Si le numérique est un outil puissant pour permettre à chacun d'accéder à un parcours santé et une offre de soin de qualité, la mutuelle s'engage pour que la transition numérique soit un véritable progrès pour tous et pour éviter tout renoncement aux soins pour des questions d'exclusion au numérique.

- **MIEUX PROTEGER DES IMPACTS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTE**

AÉSIO mutuelle a choisi de faire du lien entre la santé et l'environnement une de ses causes RSE majeures. Cette thématique résonne fortement avec le métier d'AÉSIO mutuelle, sa culture de la prévention et ses valeurs mutualistes.

1.1.4. Exemples de réalisations RSE 2021 et perspectives :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a apporté un enseignement essentiel, la santé et l'environnement sont intimement liés : **nous ne pouvons pas être en bonne santé sur une planète malade**. C'est pour cela qu'AÉSIO intègre un volet environnemental fort à sa politique RSE, afin de soutenir la création de son modèle d'entreprise durable, au service de la santé de ses adhérents et de la préservation de la planète.

- **Réduire notre empreinte carbone** : AÉSIO mutuelle se doit par souci d'exemplarité de contribuer à son échelle à la lutte contre le réchauffement climatique. Pour cela la mutuelle s'engage à réduire durablement ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Aujourd'hui AÉSIO émet environ 47 000 tonnes de CO2 par an*. L'objectif est de [réduire ces émissions de 15% sur la période 2020-2025](#), en repensant certains volets de son fonctionnement pour les adapter à l'urgence climatique. AÉSIO mutuelle a également conclu un partenariat de plusieurs années avec l'Office National des Forêts pour compenser une part de ses émissions de GES incompressibles.

**Tonnes équivalentes CO2, sur les scopes 1, 2 et 3 hors investissements.*

- **Sensibiliser les salariés et les élus dans la préservation de l'environnement** : Chaque collaborateur et élu d'AÉSIO Mutuelle aura sa contribution à apporter à la réalisation de cet objectif de réduction des gaz à effet de serre. En 2021 la mutuelle a commencé le déploiement d'actions de sensibilisation aux sujets environnementaux :
 - o [Un challenge interne de deux semaines en avril](#), invitant les collaborateurs à pratiquer une activité physique au profit du fonds ONF Agir pour la Forêt qui travaille à la préservation des forêts françaises mises à mal notamment par le changement climatique. Grâce à l'engagement de ses collaborateurs AÉSIO mutuelle finance la reconstitution de 1,5 hectare de la forêt de Vimy dans les Hauts-de-France.
 - o Le déploiement des ateliers [« La Fresque du Climat »](#) qui permettent en trois heures de découvrir, en groupe de manière ludique et accessible à tous, les mécanismes et les impacts du changement climatique. En 2021, 5 fresques ont été organisées en interne pour 73 collaborateurs

et élus. En 2022 AÉSIO Mutuelle souhaite accélérer l'organisation de ces ateliers, notamment en formant des collaborateurs à l'animation des fresques.

- **Former nos équipes concernant l'investissement responsable** : AÉSIO mutuelle mise sur son capital humain afin de donner au groupe les meilleurs outils et connaissances pour relever le défi de l'amélioration de notre portefeuille afin de respecter notre planète. C'est pourquoi, de nombreuses formations sur des thématiques poussées ont déjà été organisées sur la première partie de l'année 2022 (réglementation, risque climatique, biodiversité). Une nouvelle fonction de responsable de l'investissement socialement responsable, confiée à l'un de nos collaborateurs, a vu le jour chez AÉSIO afin de suivre au plus près ces sujets sur nos actifs.
- **Mieux protéger des impacts de l'environnement sur la santé** : AÉSIO mutuelle a choisi de faire du lien entre santé et environnement une de ses causes RSE majeures. La mutuelle lancera au 1^{er} semestre 2022, en partenariat avec l'EHESP, une chaire dédiée au sujet pour améliorer les connaissances sur les nouveaux risques de santé liés à l'environnement (canicules, pollution atmosphérique, zoonoses...) afin de mieux les appréhender et développer les outils de prévention et de protection santé adaptés.
- **Faire converger les approches de prévention santé** : La pression augmente vis-à-vis des entreprises pour qu'elles se donnent les moyens de répondre aux nouveaux risques de santé engendrés par les bouleversements des organisations du travail, le développement du numérique, le télétravail et le changement climatique (qualité de l'air, pics de chaleur...). AÉSIO mutuelle entend promouvoir une prévention santé globale, décloisonnée, seule à même d'améliorer la performance de notre système de santé et de garantir la viabilité de notre planète pour l'humanité. Dans une logique de dialogue avec ses parties prenantes, AÉSIO mutuelle a initié en 2020 avec son comité d'orientation un échange entre la mutuelle, des acteurs sociaux et des experts sur le sujet d'une prévention santé "globale".

1.2. Stratégie d'investissement

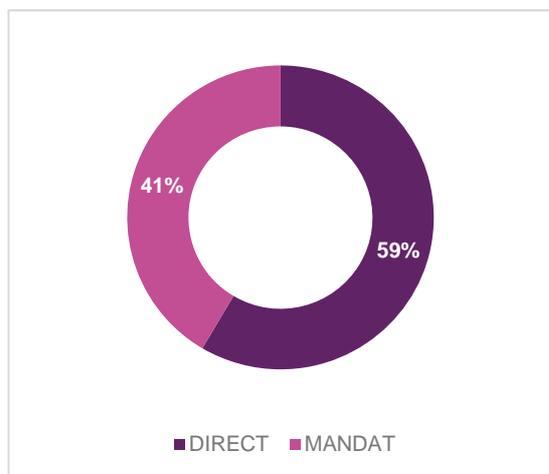
La stratégie d'investissement d'AÉSIO Mutuelle est marquée par une volonté de gestion prudente avec une forte aversion au risque et une concentration importante sur les produits de taux, permettant une visibilité des flux et une cohérence actif/passif optimale.

Au 31/12/2021, le portefeuille d'actifs de la mutuelle représentait **2,057 milliards d'euros d'actifs** dont une part importante en titres **obligataires (41,6%)**, en **immobilier (15,8%)**, complétée par une diversification des actifs, notamment en **actions (10,0%)** et **participations (11,5%)**. AÉSIO mutuelle privilégie les investissements dans les placements liquides : produits de trésorerie, produits obligataires offrant un revenu régulier et fonds cotés. A titre de diversification et d'engagements stratégiques, la mutuelle peut investir dans des placements non liquides tels que les actions non cotées, la dette privée, les titres subordonnés, les fonds à impact...

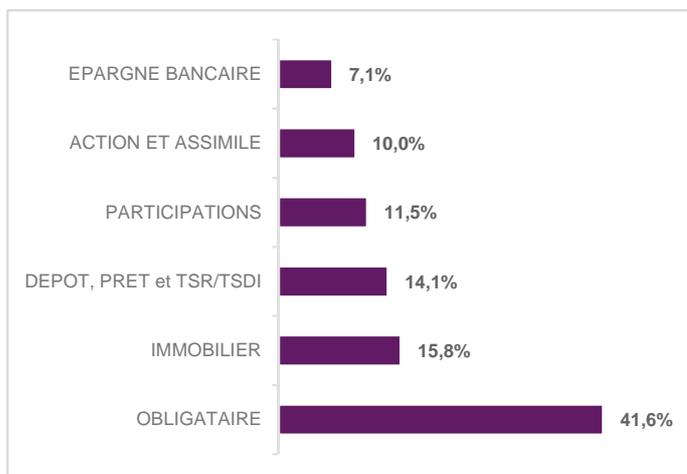
Une part significative du portefeuille de valeurs mobilières de l'entité est déléguée à des sociétés de gestion signataire des PRI, spécialisées et agréées par l'AMF, dans le cadre de mandats pour lesquels sont formalisés :

- Le degré d'aversion au risque et l'équilibre rendement/risque ;
- Des contraintes applicables à chaque poche de placements (allocation d'actif, rating, répartition géographique...)
- Les restrictions ou orientations précisées dans la charte ISR.

Graphique 1 : répartition des encours par type de gestion au 31/12/21



Graphique 2 : répartition des encours par type d'actifs au 31/12/21



1.3. Charte ISR

AÉSIO mutuelle, assureur en santé et prévoyance est par nature un investisseur institutionnel ; parce qu'elle est aussi une entreprise de l'économie sociale et solidaire mutualiste, il lui est essentiel d'être un investisseur responsable. C'est pour cela qu'AÉSIO mutuelle a conçu une charte d'investissement socialement responsable qui a vocation à traduire ces ambitions et à guider, chaque année, l'établissement de la politique d'investissement.

Cette responsabilité se traduit par un engagement pour la transition sociale et climatique :

- **En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire** : par une détermination à construire une société plus juste et une Terre habitable par chacune et chacun,
- **En tant qu'investisseur institutionnel** : par une stratégie de placement vertueuse visant à encourager les démarches d'entreprises en matière de transition sociale et climatique.

Présentation de notre charte ISR

Notre charte ISR a vocation à traduire ces ambitions en cohérence avec la stratégie de la mutuelle « Ensemble AÉSIO 2023 » et à guider, chaque année, l'établissement de la politique d'investissement de la mutuelle. Notre politique ISR s'articule sur les points suivants :

- La recherche d'une baisse des émissions de carbone sur les 5 prochaines années dans la droite ligne des accords de Paris ;
- La mise en œuvre de limites et exclusions sectorielles (selon la nature de l'activité de la mutuelle) et normatives (approche ESG, climat qui vise à exclure un émetteur sur base du non-respect de normes ou standards internationaux)
- La définition d'une proportion du portefeuille destinée à des investissements à impact en lien avec les priorités d'AÉSIO. Ainsi, le lien santé et environnement et la santé numérique inclusive, seront un fil directeur important pour guider les arbitrages ;
- Le choix d'entreprises avec une approche « best in class » comme cible pour le portefeuille ;
- L'engagement actionnarial qui consiste à utiliser ses droits d'actionnaire pour influencer la politique de l'entreprise, lorsque la mutuelle est en position de faire entendre sa voix. Il s'agira pour AÉSIO d'agir au sein des entreprises pour orienter les décisions vers une prise en compte toujours plus importante de nos critères ESG.

1.4. Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et situation du portefeuille

La stratégie d'investissement d'AÉSIO repose sur l'optimisation du couple rendement/risque mais aussi de la minimisation des impacts de nos investissements sur l'environnement. Cette orientation permet à AÉSIO de préserver sa solidité financière afin de garantir ses engagements envers ses adhérents tout en élargissant son impact vertueux sociétal à l'environnement.

La sélection rigoureuse de financement vers des activités vertueuses pour l'environnement permet de transformer durablement notre modèle économique en vue de préserver notre planète pour les générations futures

1.4.1. Score ESG du portefeuille

Depuis 2018, la démarche des ex-mutuelles du périmètre d’AÉSIO Mutuelle s’inscrivait dans une dynamique de groupe concrétisée par un audit extra financier de leurs portefeuilles. Cet audit indépendant est réalisé par Moody’s ESG (anciennement Vigeo-Eiris) et porte sur les valeurs mobilières cotées détenues en direct (mandats obligataires) ou à l’intérieur d’un fonds ou Organismes de Placements Collectifs (OPC) (analyse des fonds en transparence). Il a l’avantage de porter sur les émetteurs de l’ensemble des titres cotés (obligations et actions) selon une méthode homogène. Réalisée annuellement, cette démarche a été reconduite en 2022 sur la base du portefeuille consolidé au 31 décembre 2021.

La performance ESG du portefeuille AÉSIO mutuelle est qualifiée de « robuste » par Moody’s ESG avec un score moyen de 55,3 sur 100, supérieur au score moyen des émetteurs non financiers notés Investment grade (52,6 sur 100) et en progression de 1,5 points par rapport à 2020

Ce score a été obtenu après analyse de plus de 300 principes d’actions portant sur le degré d’intégration des objectifs RSE dans la gouvernance et les systèmes de gestion de chaque émetteur. Ces principes d’action sont regroupés par facteur de risque et par domaine. Après notation de chaque entreprise sur ces différents axes d’analyse, le score du portefeuille est obtenu en faisant la moyenne pondérée des scores des entreprises par leur poids dans le portefeuille.

Les scores agrégés par classe de risque sont les suivants :

Gestion des risques ESG(/100)



En comparaison avec le portefeuille à fin 2020, les scores par classe de risque évoluent de la façon suivante :

- Réputation : +2 points
- Capital Humain : stable
- Efficacité opérationnelle : +2 points
- Sécurité juridique : stable

Présentation des 4 classes de risques

Chaque catégorie agrège le score de plusieurs critères parmi les 38 analysés par Moody's ESG en fonction du secteur de l'entreprise.

- **Réputation** : prise en compte, entre autres enjeux, de l'impact sociétal attaché aux produits/services développés par l'entreprise et des engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation.
- **Capital Humain** : maîtrise des enjeux liés notamment à la promotion des choix individuels de carrière, à la santé-sécurité et à la non-discrimination.
- **Efficacité opérationnelle** : gestion des risques liés notamment à la maîtrise des enjeux environnementaux, à l'indépendance et au fonctionnement du Conseil d'Administration, à l'efficacité du système de contrôle interne.
- **Sécurité juridique** : capacité des entreprises à prévenir des actions en justice en ce qui concerne la prévention des pratiques anti-concurrentielles, l'information aux clients et la mise en place d'une relation responsable avec la clientèle.

La notation globale obtenue par AÉSIO mutuelle se distingue favorablement sur les thématiques liées à l'Environnement, aux Droits Humains et à la Gouvernance d'entreprise. En détail :

- L'analyse sectorielle fait ressortir l'influence positive de trois secteurs : services aux collectivités, matériaux de base et sociétés financières, qui obtiennent des scores supérieurs d'au moins 1,2 points à celui du portefeuille (poids de 57%)
- **L'enjeu de la biodiversité affiche une performance avancée avec un score de 60,9/100 bien supérieur au benchmark (+10 points).**
- Géographiquement, les investissements réalisés en Europe affichent, à la fois pour le portefeuille de la mutuelle AÉSIO et pour l'indice de référence, les scores ESG les plus élevés. Cela s'explique par un cadre normatif et législatif plus protecteur sur ces enjeux.

46 % des investissements d'AÉSIO mutuelle portent sur des entreprises affichant une performance ESG dite « avancée » (score supérieur ou égal à 60 sur 100), contre 41% fin 2020 et 39% fin 2019.

En complément, Moody's ESG réalise un suivi quotidien des controverses affectant les entreprises. L'analyse effectuée inclut une opinion sur la capacité de l'entreprise à atténuer le risque de controverse en se fondant sur trois facteurs : la gravité de la controverse, la réactivité de l'entreprise à communiquer et à corriger les dérives constatées et la fréquence à laquelle une entreprise est exposée à ces controverses.

Cette analyse permet à nos équipes de réaliser des cessions en cas de controverse qui irait à l'encontre de nos valeurs mutualistes.

1.4.2. Nos placements en OPC : labels et classification SFDR

Les fonds d'investissement cotés représentent 207 millions d'euros et sont gérés par différentes sociétés de gestion. Ces Organismes de Placements Collectifs (OPC) sont susceptibles d'être labellisés en fonction des orientations d'investissement du gérant. Le système de labellisation qui n'était pas réglementé a été refondu en 2016 pour lui donner davantage de lisibilité. Parmi ces labels, trois sont principalement utilisés par AÉSIO afin de piloter le caractère vertueux de ses investissements :

- **Le label Investissement Socialement Responsable (ISR)**, créé par le ministère de l'économie et des finances est attribué pour trois ans à des fonds dont la gestion prend systématiquement en compte les critères ESG des entreprises financées (voir le site lelabelisr.fr). Il ne peut être délivré que par le cabinet EY France et l'AFNOR selon un processus d'attribution réglementé.
- **Le label Greenfin**, qui a remplacé le label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC), et est également attribué par un auditeur accrédité à partir d'un cahier des charges défini par le ministère de la transition écologique et solidaire. Novethic, EY France et AFNOR Certification ont été désignés comme organismes chargés de délivrer le label Greenfin.
- **Le label LuxFLAG**, de l'Agence luxembourgeoise de labellisation des fonds, organisme international indépendant à but non lucratif créé par sept institutions luxembourgeoises dont les ministères luxembourgeois des Finances et des Affaires étrangères, est attribué par le jury LuxFLAG aux fonds respectant des critères d'investissements et de gouvernance.
- **Classification SFDR** : Le règlement SFDR de l'UE est conçu pour permettre aux investisseurs de distinguer et de comparer plus facilement les stratégies d'investissement durable actuellement disponibles avec la création de 3 catégories d'OPC. Il vise à aider les investisseurs en leur apportant une information plus transparente quant au niveau des caractéristiques environnementales ou sociales des produits financiers et quant à la durabilité de leurs investissements ou de leurs objectifs.
 - les stratégies relevant de l'article 6 intègrent soit des critères ESG dans le processus de prise de décisions d'investissement, soit expliquent pourquoi le risque de durabilité n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux stratégies visées par l'article 8 ou l'article 9,
 - les stratégies relevant de l'article 8 promeuvent des caractéristiques sociales et/ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais elles ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable, les stratégies relevant de l'article 9 ont un objectif d'investissement durable

Au 31/12/2021, notre exposition aux OPC labellisés en portefeuille atteint 55% (objectif fixé par la mutuelle à 50%). La partie non labellisée représente pour la plupart des OPC de diversification difficilement labellisables pour le moment (obligataire à haut rendement, dette émergente etc).

Une part de la rémunération des dirigeants du groupe AEMA est conditionnée à l'atteinte d'un seuil minimum d'exposition à 50% d'OPC labélisés

Depuis 2021 et la mise en application des règlements européens, une nouvelle classification des fonds est disponible. Chaque OPC est catégorisé selon les engagements et les orientations ESG. Le règlement SFDR définit notamment deux catégories de produits :

- Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 ») et ;
- Les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 »).

Au 31/12/2021, notre exposition aux OPC catégorisés SFDR 8 et 9 en portefeuille atteint 76%, ce score élevé démontrant ainsi l'engagement d'AÉSIO de rediriger ses investissements vers des activités plus durables

1.4.3. Présentation des indicateurs clés ISR

Le portefeuille d'investissement d'AÉSIO Mutuelle est piloté sous l'angle ISR au travers 3 indicateurs synthétiques. Ces indicateurs sont calculés trimestriellement et permettent de suivre précisément l'orientation ISR des investissements.



Trajectoire Climatique : cet indicateur nous permet de calculer le potentiel de réchauffement climatique de notre portefeuille et situer notre alignement à l'Accord de Paris (calculé par le fournisseur Carbon4). A fin 2021, le portefeuille est sur une trajectoire de hausse de la température **de +3,1°C d'ici 2030 (données CLIMAFIN)**



Exposition au charbon : Nous utilisons les données **GCEL – Global Coal Exit List** – telles que publiées par l'ONG Urgewald. AÉSIO Mutuelle ne détient pas d'acteurs exposés sur le charbon dans ses investissements directs. A fin 2021, en lien avec notre ambition de sortir du secteur du charbon, seul **0,16%** de nos encours sont exposés à des entreprises générant des revenus liés au charbon (données Sequantis Transition Monitor)



Empreinte carbone : L'empreinte carbone correspond aux émissions divisées par la capitalisation boursière plus le montant total de la dette. L'empreinte carbone du portefeuille AÉSIO est de **132,8tEQ CO2/M€ (données Moody's ESG)**

1.5. Leviers d'action : Exclusions secteurs

Les restrictions d'investissements sont centrées sur le respect des droits de l'homme, la promotion de la santé et la protection de l'environnement.

La politique d'investissement indique annuellement les objectifs précis en matière d'ISR, dans le respect des engagements suivants :

- AÉSIO s'interdit tout investissement direct ou indirect dans des paradis fiscaux
- AÉSIO n'effectuera aucun investissement dans des Entreprises dont l'activité principale relèverait de l'un des secteurs suivants :
 - La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés ;
 - La production de tabac ou d'alcool ;
 - La fabrication et le commerce d'armes et de munitions militaires ;
 - La fabrication de mines anti-personnel, de bombes à sous-munitions et d'armes chimiques dans le respect des accords d'Ottawa, Oslo et Paris, ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes ;
 - Les jeux de hasard et casinos ;
 - La pornographie ;
 - La sortie du charbon thermique à horizon 2040 pour OCDE et 2050 pour le reste du Monde

AÉSIO étudie actuellement l'ajout de contraintes supplémentaires allant dans le sens de la réduction des émissions de carbone et du respect de la biodiversité.

2

GESTION DES RISQUES ESG

2. Gestion des risques ESG

2.1. Définitions

2.1.1. Définition des principaux risques : physique, transition et contentieux

La politique d'investissement d'AÉSIO Mutuelle se veut prudente afin de garantir une préservation optimale du patrimoine de la mutuelle.

Depuis quelques années, le réchauffement climatique ainsi que les enjeux sociaux et les pratiques d'entreprises sont à l'origine d'un changement significatif du périmètre des risques liés aux investissements. Désormais, trois nouvelles typologies de risques liés à ces problématiques sont apparues. Dans ce cadre, AÉSIO Mutuelle a adopté la terminologie des risques proposée par la [TCFD](#).

Ces risques sont classés en 3 catégories : Physique, Transition et Contentieux.



Risque Physique : ce sont les risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des entreprises, résultant, par exemple, de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou d'incendies de forêts. Ces risques peuvent être chroniques (hausse de la température) ou ponctuels (cyclones, séismes, etc.). Une société spécialisée dans le fret maritime pourrait subir de fortes dépréciations en cas d'augmentation du niveau des océans avec la disparition de certaines côtes et des infrastructures portuaires par exemple.



Risque de Transition : les risques liés à la transition vers une économie bas carbone par exemple, des changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs. Le secteur du pétrole est régulièrement mis en avant comme étant le secteur le plus exposé au risque de transition.



Risque de Contentieux : il s'agit du risque associé aux controverses, à l'image et à la corruption. Étroitement liés avec la responsabilité de l'entreprise, ces enjeux sont susceptibles de concerner l'environnement mais également les pratiques d'entreprise au sens large, notamment sociales et de gouvernance, telles que la corruption, l'égalité salariale etc....

Ce risque par nature difficile à apprécier d'un point de vue externe à l'entreprise, est évalué au regard des controverses générées par celle-ci.

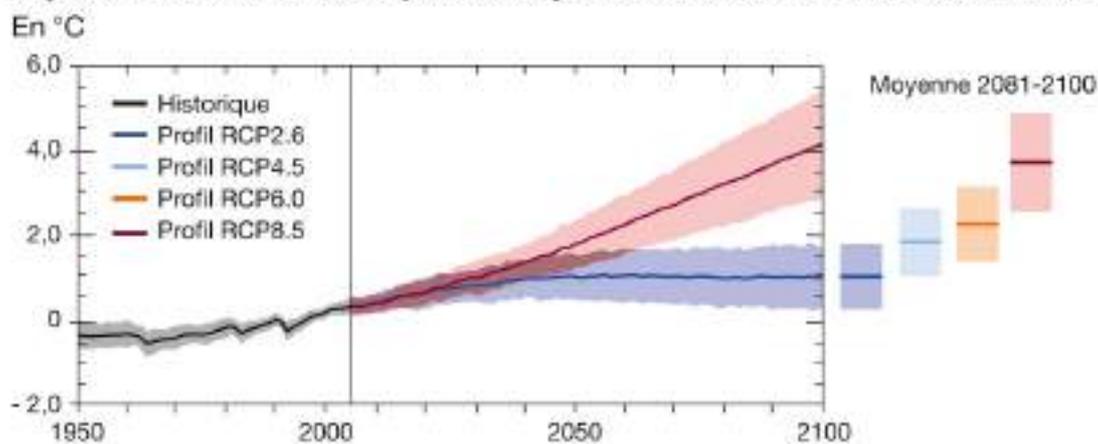
2.1.2. Scénarios du GIEC

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes et leurs répercussions potentielles. Le GIEC a publié son premier rapport (First Assessment Report) en 1990. À chaque publication, le GIEC communique des projections climatiques fondées sur des hypothèses de concentration de **GES** (Gaz à Effets de Serre)

Pour l'AR5, quatre profils d'évolution des concentrations de GES (RCP, pour Representative Concentration Pathways) ont été définis : **RCP2.6** ; **RCP4.5** ; **RCP6.0** ; **RCP8.5**, du plus optimiste au plus pessimiste, nommés d'après la valeur du **forçage radiatif** induit à l'horizon 2100 (pour le RCP8.5, le forçage radiatif s'élève à 8.5 W/m2).

Un cinquième profil plus optimiste a été élaboré plus récemment par la communauté scientifique : le RCP1.9. Il a été défini dans le cadre du rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement global de 1,5 °C, paru en 2018, et du processus d'élaboration du sixième rapport d'évaluation (AR6) prévu pour le second semestre 2022.

Projection de la variation de température moyenne mondiale suivant différents scénarios

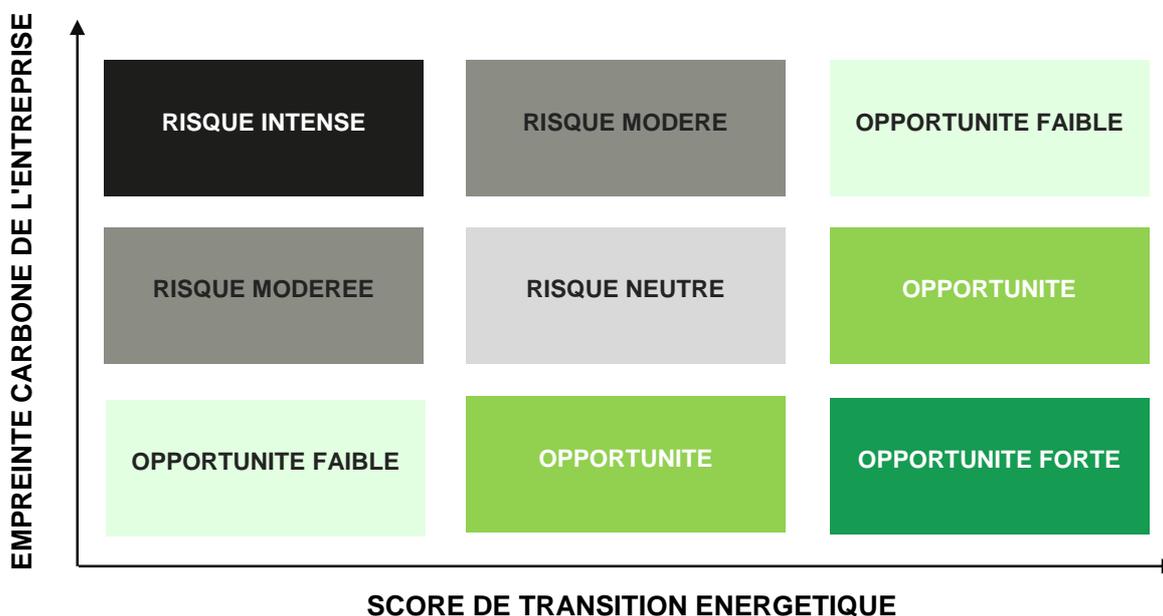


Note : variation de la température par rapport à la période 1980-2005.
Source : Giec, 1^{er} groupe de travail, 2013

2.1.3. Méthodologie de gestion des risques

La cartographie des risques AÉSIO a été développée grâce à la combinaison de l'expertise de Moody's ESG, des recommandations de la [TCFD](#) (Task Force on Climate Related Financial Disclosures) et des recherches menées par notre équipe ISR sur les caractéristiques de risques de chaque secteur et des méthodologies existantes à ce jour.

Les entreprises dans lesquelles AÉSIO Mutuelle investit sont hiérarchisées selon leur niveau d'impact et d'engagement sur les problématiques du climat. Ce classement est réalisé en externe grâce à la matrice de notre prestataire Moody's ESG qui met en perspective l'intensité carbone de la société ainsi que son score de transition énergétique. Ce score évalue la capacité de l'entreprise à décarboner ses activités dans le futur, à partir des informations disponibles.



Qu'est-ce qu'une entreprise à risque intense ?

Les entreprises à risque intense opèrent pour la plupart dans le secteur du pétrole et du gaz mais n'ont pas de plan transition énergétique robuste. Le risque de transition est particulièrement important sur ces sociétés avec un risque opérationnel élevé.

Qu'est-ce qu'une entreprise à opportunité forte ?

Les entreprises à empreinte carbone faible sont des opportunités d'investissement grâce à leurs risques de transition faible et leurs effets, parfois positifs, sur l'environnement. Le secteur financier est souvent situé dans ce cadran d'opportunités, grâce à de faibles émissions et un score de transition énergétique robuste.

2.1.4. Suivi des niveaux de controverses

La performance Sociale et de Gouvernance des émetteurs qui composent son portefeuille est appréciée par AÉSIO au travers du prisme des controverses. L'approche repose sur la prise en compte de trois facteurs liés à celles-ci :

- **Le niveau de sévérité de la controverse** sur une échelle de quatre niveaux : mineure, significative, élevée ou critique. La fréquence des controverses mineures ou significatives étant très élevée au sein des entreprises, la méthodologie Moody's ESG se focalise en particulier sur les controverses les plus graves (élevées et critiques).
- **La réactivité de l'entreprise à la controverse** sur une échelle de quatre niveaux : non communicative, réactive, préventive ou proactive.
- **La fréquence à laquelle l'émetteur est exposé à des controverses**, sur une échelle de quatre niveaux : isolée, occasionnelle, fréquente ou persistante.

Les émetteurs soumis à des controverses élevées ou critiques, à des fréquence importantes (fréquente ou persistante) et pour lesquels la réactivité de l'entreprise est insuffisante sont intégrés à une warning list controverse.

2.2. Etat des risques au 31/12/2021

L'optimisation du portefeuille AÉSIO se réalise selon les axes suivants :

- **La réduction des risques** par la cession des titres liés aux entreprises les moins engagées dans la transition énergétique, figurant sur la liste des secteurs néfastes pour l'environnement ou étant impliqué dans une controverse significative ;
- **La recherche de nouvelles opportunités** d'investissements innovantes sur la thématique de l'ESG-climat, et la recherche d'émetteurs à faible empreinte carbone ;
- **L'application permanente de notre charte ISR**, interdisant certains investissements dans des secteurs ne correspondant pas aux valeurs portées par la mutuelle.

2.2.1. Liste des secteurs « marron » à risque de transition important

Les risques de transition sont particulièrement importants pour les secteurs dits « marron » dont le business model entraîne de fortes émissions de GES. Ces entreprises exercent des activités qui sont actuellement incompatibles avec une économie mondiale bas carbone. Citons par exemple les entreprises du secteur aéronautique, qui en l'état des technologies, ne peuvent exercer leurs activités sans un niveau d'émission de GES problématique.

Liste des secteurs marron et exposition AÉSIO au 31/12/2021

Secteurs marrons	Pondération
Secteur Automobile	3,9%
Secteur Industriel	1,5%
Secteur Aéronautique	1,3%
Secteur Agricole	1,1%
Secteur des Industries lourdes extractives	1,0%
Secteur pétrolier	0,8%
Secteur Gazier	0,5%
Secteur charbon thermique	0,4%
Secteur Immobilier Européen	0,4%

Grâce à notre politique d'exclusion sectorielle et nos actions d'arbitrages, les secteurs marron représentent 11% seulement des actifs de notre mutuelle contre 35% environ pour l'indice des obligations d'entreprises de l'Euro zone (Index Corporate EUR bonds)

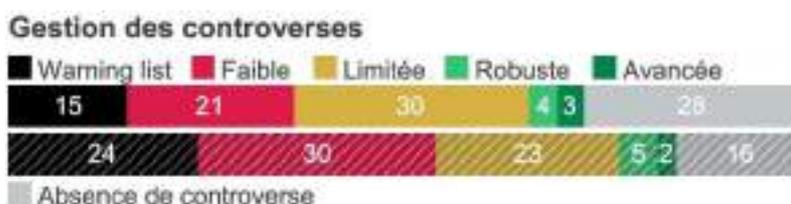
2.2.2. Détail des émetteurs sur warning list climatique

Risque Intense et modéré : ces entreprises ont à la fois un score de transition faible et une empreinte carbone élevée. Le portefeuille AÉSIO est exposé à hauteur de **3,6%** sur ces sociétés. Les secteurs principalement concernés sont le pétrole, le gaz, la métallurgie et le bâtiment.

Opportunité et opportunité fortes : parfaitement orienté avec une politique de transition avancée et une empreinte carbone faible, ces sociétés sont relativement vertueuses pour la planète. Le portefeuille AÉSIO est exposé à hauteur de **18,4%** sur ces sociétés, principalement du secteur bancaire.

2.2.3. Etat des controverses

A fin décembre 2021, la warning list controversée comprend **77 émetteurs, sur les 1 218 analysés** par Moody's ESG. Ce nombre est en baisse par rapport à l'an dernier (83) mais également sur le plus long terme (90 fin 2019 et 119 fin 2018), traduisant la volonté d'AÉSIO Mutuelle de soigner ses investissements au regard des valeurs mutualistes.



Source : Moody's ESG 1

Bien que concernant un nombre d'émetteurs réduit, les investissements liés représentent une part non négligeable de notre portefeuille, soit **15%** du périmètre d'analyse. Bien qu'inférieure à 2020 (20%) ainsi qu'au benchmark LECPREU (Bloomberg Euro Aggregate Corporate) (24%), cette part est un levier d'amélioration de la performance ESG de notre portefeuille.

A l'inverse, **35%** du portefeuille analysé se situe dans la partie la plus vertueuse et ne présente soit aucune controverse, soit une gestion robuste voire avancée de celles-ci.

2.2.4. Principaux risques identifiés

Afin de conserver son approche prudente en gestion des risques, AÉSIO s'est appuyé sur l'outil Sequantis Transition Monitor pour apporter à ce rapport une première estimation quantitative des risques physiques. Le scénario retenu est le **RCP 8,5 (Business As Usual)** avec un horizon d'analyse à 2030 (échéance la plus proche de notre durée moyenne obligataire).

Tableau 1 : Principales catégories de risques physiques identifiés sur le portefeuille AÉSIO et impacts (RCP 8,5 2030)

Fréquence	Evènements et ordre de grandeur des impacts financiers	Horizon de temps	Chocs (%)	Principaux secteurs
Régulière	Hausse du niveau des mers : espaces côtiers menacés - Perte de CA pour les établissements côtiers - Dépréciation des biens immobiliers	2030	0,17%	Immobilier, industrie manufacturière
	Cours d'eaux en cru, inondations - Interruption des processus de production - Déplacement de population et perte de CA		0,28%	
	Cyclones - Interruption des processus de production - Déplacement de population et perte de CA		0,12%	

*Source : outil de modélisation Sequantis Transition Monitor et Climafin

Tableau 2 : Exemple de risque de transition (impacts quantitatifs non disponibles)

Type	Evènements	Horizon d'apparition	Secteurs
Réglementaire	Renforcement des obligations de reporting et d'émission Régulation de certains produits et services	Court terme	Marrons
Technologique	Substitution de produits et services à faible émission Echec de commercialisation de nouvelles technologies	Immédiat	Tous
Marché	Changement de comportement des consommateurs à la suite d'une prise de conscience sur l'aspect ESG Augmentation du coût des matières premières (bois, cobalt, lithium...)	Immédiat	Marrons principalement

Tableau 3 : Exemples de risques de contentieux (impacts quantitatifs non disponibles)

Type	Evènements	Horizon d'apparition	Secteurs
Contentieux	Risque de catastrophe industrielle : pollution à grande échelle (marée noire, déversement de produits chimiques, fuites...)	Aléatoire	Pétrole, Gaz, Chimie
	Risque d'intoxication des consommateurs ou de négligence d'effets secondaires via l'utilisation de produits (pesticides par exemple) entraînant des maladies à grande échelle		Industrie agroalimentaire chimie et santé
	Risque de malversation financières (fraudes comptables et fiscales, abus de biens sociaux, corruption...)		Tous

2.3. Perspectives

AÉSIO Mutuelle intègre depuis plusieurs années des critères ESG à sa gestion d'actifs, poussée par son cadre mutualiste, les souhaits de ses adhérents et de ses élus. En 2022, le renforcement de l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des risques est plus que jamais indispensable, plus particulièrement si l'on considère l'accroissement des risques principalement climatiques sur les actifs financiers. C'est pourquoi les équipes de gestion des actifs sont mobilisées pour structurer cette intégration afin d'affiner son suivi, dans le cadre d'une charte ISR qui a vocation à devenir de plus en plus ambitieuse.

AÉSIO Mutuelle a renforcé ses liens avec des prestataires de qualité (Moody's ESG, Sequantis, Bloomberg) afin d'évaluer efficacement la contribution de ses investissements à la transition écologique ainsi qu'à la construction d'une économie socialement responsable. A ce stade, l'évaluation de cette performance et des risques associés est complexe et basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes.

A partir de l'exercice 2023, le cadre et le processus d'identification des risques ESG seront revus annuellement. La méthodologie, les approches qualitatives et quantitatives pourront être modifiées en fonction de l'évolution des exigences réglementaires, de l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles solutions de mesures des risques disponibles sur le marché.

3

CONTRIBUTIONS DES INVESTISSEMENTS AUX FACTEURS ESG ET ALIGNEMENT DES TRAJECTOIRES CLIMAT ET BIODIVERSITE

3. CONTRIBUTION DES INVESTISSEMENTS AUX FACTEURS ESG

3.1. Alignement aux Accords de Paris

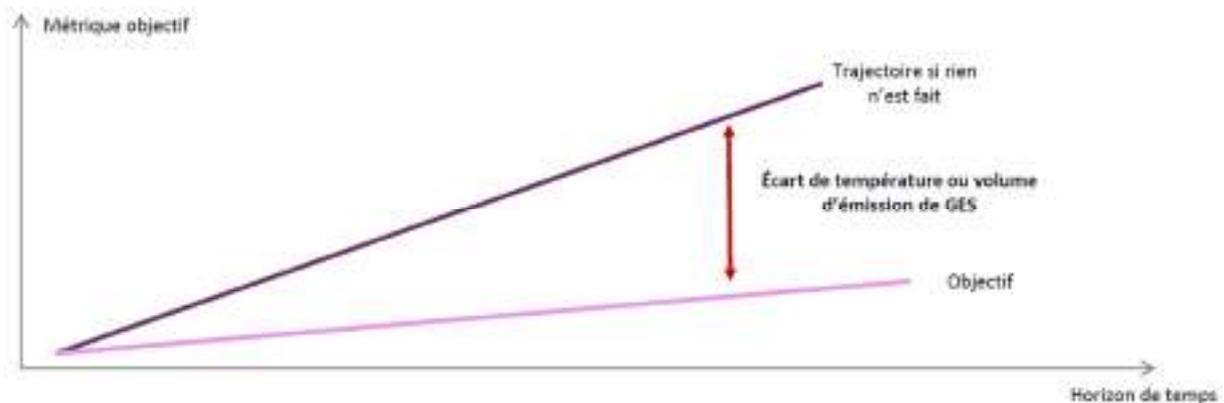
L'Accord de Paris, adopté lors de la COP21 en 2016, stipule que les flux financiers doivent être compatibles avec une trajectoire bas-carbone afin de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici à 2100. En détail, cet accord comprend :

- L'atténuation du réchauffement climatique
- L'adaptation aux aléas et aux chocs de la hausse de la température pour protéger les ressources alimentaires et la biodiversité
- L'alignement des flux financiers sur ces objectifs de réchauffement climatique

3.1.1. Stratégie d'alignement sur les accords de Paris

Fixer un objectif quantitatif à horizon 2030 :

- Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050, comprenant les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un scénario de référence et une année de référence ;
- Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur



Renforcer la stratégie d'exclusions :

- Dans le cadre de son alignement aux Accords de Paris, AÉSIO Mutuelle confirme son engagement à ne pas investir dans le secteur du charbon, tel que défini dans sa charte ISR
- En complément, AÉSIO étudie une exclusion des entreprises du secteur hydrocarbures dans le cadre des travaux au sein du Groupe AEMA.

3.1.2. Situation du portefeuille au 31/12/2021

AÉSIO Mutuelle s'appuie sur les résultats de la plateforme Sequantis Transition Monitor. Les données sous-jacentes sont fournies par Carbon 4.



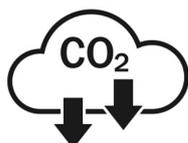
L'empreinte carbone est une mesure des émissions des gaz à effet de serre engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille. Les émissions s'entendent au sens générique, tous gaz à effet de serre (dioxyde de carbone mais aussi méthane, protoxyde d'azote, CFC, ...) confondus et sont donc mesurées en « Tonnes équivalent CO₂ », TeqCO₂. Chaque donnée est ensuite divisée par la capitalisation boursière et le montant total de la dette de l'entreprise concernée.

Les principales normes et méthodes internationales définissent 3 catégories d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES, aussi appelé équivalent-Carbone) :

- **Émissions directes de GES (ou SCOPE 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

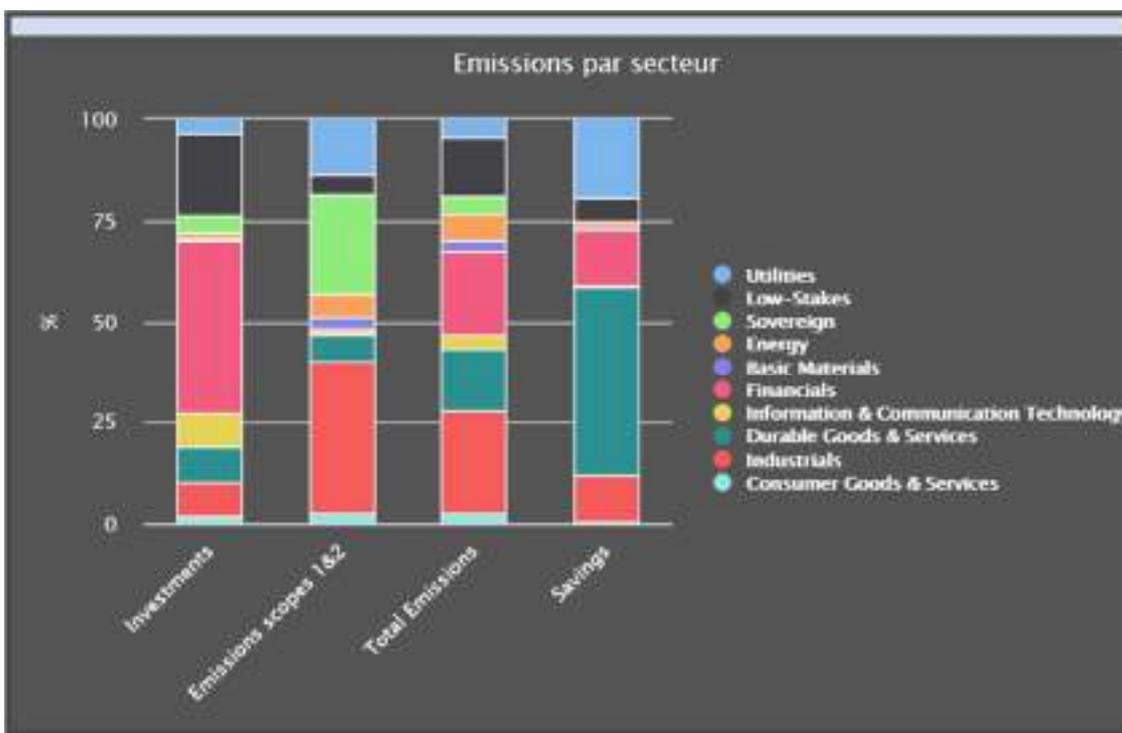
Les investissements non couverts par Carbon4 et Sequantis Transition Monitor sont :

- Les investissements dont l'activité n'est pas couverte par le risque de transition
- Les investissements dont l'activité est couverte par ce risque mais pour lesquelles les données ne sont pas disponibles, ni ne peuvent être estimées par le logiciel, telles que les actions non cotées.



Empreinte carbone : L'empreinte carbone du portefeuille au 31/12/2021 en transparence est de **155,9 tonnes équivalent CO₂/M€ (données STM) en retrait de 9% par rapport à 2020.**

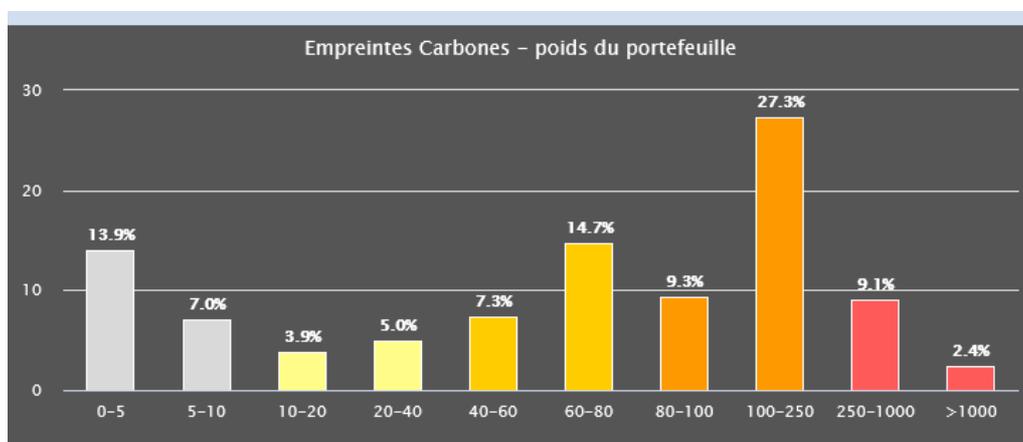
Les émissions évitées représentent 21,8 tonnes équivalent CO₂/M€ et correspondent à des financements d'entreprises plus vertueuses que la moyenne pour l'environnement.



L'analyse de nos émissions par secteur apporte les informations suivantes :

- Le secteur industriel, sous pondéré dans notre allocation (8,5%) contribue à hauteur de 37,7% de nos émissions Scope 1 et 2,
- Le secteur des états souverains avec seulement 4% des investissements représente 24,7% de nos émissions Scope 1 et 2,
- Le secteur financier, sur pondéré dans notre allocation (42,5%) est contributeur pour 1% des émissions Scope 1 et 2.

Les émetteurs avec les plus fortes contributions à notre empreinte carbone sont Imerys, Technip, ArcelorMittal, Airbus et BASF (16% environ des émissions pour 2,7% du portefeuille). La répartition des pondérations par fourchette d'émission GES est la suivante :





Alignement avec la taxonomie : La taxonomie impose une définition et une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, afin de déterminer le degré de durabilité d'un investissement. L'objectif à l'échelle européenne est de faciliter la transition écologique et renforcer la confiance (évitant ainsi le « greenwashing ») grâce à plus de transparence.



Au 31/12/2021, 17,5% de nos investissements sont éligibles à la définition de la taxonomie européenne.



Exposition sur les énergies fossiles : Les énergies fossiles sont le charbon, le pétrole et le gaz. Utilisées principalement dans les bâtiments, le transport et dans l'industrie, leurs combustions émettent une large quantité de CO2 responsable en partie du réchauffement climatique.

Avec **plus de 80% du mix énergétique mondial**, il est urgent de modifier nos modes de production d'énergie afin de limiter l'empreinte carbone de l'activité économique sur la planète.

Conscient de ces enjeux fondamentaux, AÉSIO étudie l'impact d'une mise en place d'une exclusion sectorielle renforcée sur le secteur des énergies fossiles avec la cession des émetteurs réalisant de nouveaux projets d'exploration et de toute entreprise exposée à plus de 20% de son chiffre d'affaire aux méthodes non conventionnelles.

Au 31/12/2021 et par méthode de transparence, l'exposition totale aux énergies fossiles représente 1,35%. Cette exposition se compose des sous-secteurs suivants :

- Le secteur du pétrole dans son ensemble : extraction, transformation, transport par pipeline, vente au détail dans les stations-services, équipementiers et services associés
- Le secteur du gaz : production, transport, extraction
- Le secteur de la génération d'électricité produite à base de charbon, de pétrole et de gaz
- Le secteur de l'extraction et l'utilisation de charbon



Exposition Green Bonds : une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique. AÉSIO a saisi ces opportunités d'investissements ponctuellement lorsque le couple rendement/risque était favorable. **A fin 2021, l'exposition aux obligations vertes est de 4,6%**

3.2. Alignement aux enjeux de la biodiversité

3.2.1. La Biodiversité : le tissu vivant de notre planète

La perte de biodiversité : une urgence planétaire

La biodiversité, l'ensemble de tous les êtres vivants sur notre planète, décline désormais à une vitesse alarmante et sans précédent dans l'histoire humaine¹. Le rythme d'extinction des espèces serait actuellement 100 à 1000 fois supérieur à leur taux naturel, ce qui pourrait indiquer que nous dirigeons vers une sixième extinction de masse des espèces. Dans un [rapport de l'ONU](#) publié en 2019, des scientifiques ont ainsi souligné qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, est menacé d'extinction. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la pollution et le [changement climatique](#) sont la principale cause de cette perte de biodiversité.

Avec près de 8 milliards d'humains sur notre planète et l'intensification de notre modèle économique basé sur le consumérisme et le productivisme, les impacts sur la biodiversité de l'activité humaine sont réels et observables. Sans frontières ni limites, nos biens de consommations parcourent chaque jour plusieurs millions de kilomètres avant de nous parvenir, la déforestation pour l'agriculture (soja, huile de palme principalement) est un véritable fléau pour les habitats naturels et la santé de nombreuses espèces entraînant leurs migrations ou leur disparition. C'est un maillon supplémentaire d'un équilibre fragile qui est altéré, accélérant ce qu'on appelle aujourd'hui la sixième extinction.

¹ Rapport 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

La protection de la biodiversité et de notre capital naturel est ainsi devenue une urgence planétaire au même titre que le changement climatique, les deux étant intimement liées. En effet, le déclin constaté de la biodiversité met en péril un grand nombre de **services écosystémiques**. Ces services qui incluent notamment la fourniture des aliments nutritifs et de l'eau propre, la régulation des maladies et du climat et la pollinisation des cultures sont essentiels à notre vie sur terre et à notre prospérité. Il est estimé que la moitié de la production de richesse mondiale est modérément ou très dépendante à l'existence de ces services écosystémiques.

Des risques manifestes liés à la perte de la biodiversité

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. Nous avons également conscience du fait que la nature contribue à la création de richesse alors même que cette contribution n'est ni valorisée ni même parfois reconnue. La perte de biodiversité et de capital naturel est à ce titre un risque financier. Identifier, mesurer et réduire les risques associés au déclin de la biodiversité est devenu un enjeu sociétal majeur qui appelle les efforts conjugués d'institutions publiques et d'acteurs privés.

3.2.2. Présentation de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) :

C'est en 1972, lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm qu'est apparue une nouvelle ère de coopération mondiale sur les questions environnementales avec la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce programme a donné l'impulsion pour les premières conventions relatives à la biodiversité (Ramsar en 1971, Patrimoine mondial en 1972 et Cites en 1973).

En 1992, le PNUE a réuni le Groupe de travail composé d'experts sur la diversité biologique afin d'établir une convention pour mettre en place des mesures qui conduiront à un avenir durable. La CDB voit ainsi le jour. 168 Etats sont signataires (notons que le Congrès des Etats-Unis n'a pas ratifié ce traité en raison de pression des industries productrice de biotechnologie et d'OGM).

La convention définit la biodiversité comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques qui en font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes ».

La **Convention sur la diversité biologique (CDB)** est un traité international juridiquement contraignant. Il impose notamment aux États qui l'ont ratifié (les Parties), d'établir des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et de faire rapport régulièrement de leur mise en œuvre. Les 3 principaux objectifs sont :

- **La conservation de la diversité biologique**
- **L'utilisation durable de la diversité biologique**
- **Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques**

La **Conférence des Parties (COP)** est l'organe directeur de la CDB. Composée de l'ensemble des gouvernements qui ont ratifié le traité, cette instance se réunit tous les deux ans pour dresser un bilan des progrès accomplis et établir les priorités des années à venir. Dans le cadre de son **Plan Biodiversité adopté en 2018**, la France s'est fixé l'objectif de prendre le leadership international des aspects portant sur la biodiversité.

3.2.3. Impacts des entreprises sur la biodiversité

Chaque entreprise par son activité contribue à l'augmentation des pressions exercées par le développement de nos sociétés sur la biodiversité.

Selon le protocole sur le capital naturel (Natural Capital Coalition, 2016), les facteurs d'impact sont définis comme : une quantité mesurable d'une ressource naturelle qui est utilisée ou rejetée lors d'un processus de production

Un même processus de production peut avoir des impacts sur la biodiversité par le biais de multiples mécanismes directs, indirects et/ou cumulatifs. Par exemple, la production de fibres naturelles dans l'industrie textile nécessite l'utilisation d'eau et de vastes superficies de terres, et peut produire des polluants de l'air, de l'eau et du sol, ainsi que des déchets solides. Dans cet exemple, des impacts directs sur la biodiversité pourraient se produire par la destruction d'habitats pour libérer des terres et débiter une production agricole. Des impacts indirects pourraient se produire dans les zones en aval lorsque l'eau est prélevée à partir de sources naturelles et utilisée pour la production agricole. Des impacts cumulatifs pourraient se produire par le biais de polluants ; même si la pollution d'un seul producteur de fibres est minime, lorsqu'elle est combinée à la pollution d'autres producteurs et industries opérant dans le paysage, il pourrait y avoir des impacts négatifs substantiels sur les espèces sensibles



Principe de double matérialité : Chaque entreprise exerce une pression sur son environnement, en le détruisant, elle s'expose également à un risque de perturbation de son activité économique par la disparition d'input naturel nécessaire à sa production.

3.2.4. Stratégie d'alignement

Conscient des enjeux du tissu vivant de notre planète, l'objectif ultime d'AÉSIO est de continuer à soutenir le développement économique, le bien-être social de chacun et l'accès à la santé tout en réduisant significativement l'impact de nos investissements sur la biodiversité. La tâche est complexe car il n'existe à ce stade qu'une maturité faible sur la méthodologie de mesure de l'impact d'une société sur la biodiversité. En cours d'année 2022, AÉSIO s'équiperait d'un outil externe permettant de mesurer l'impact de nos investissements sur la biodiversité. Les grands principes de notre stratégie sont :

– **Mesurer et publier notre empreinte**

Nous avons pour objectif de mesurer l'empreinte aussi bien de nos investissements, de nos produits que de notre modèle d'affaires sur la biodiversité. Nous nous engageons à publier des indicateurs d'impacts biodiversité afin que nous soyons redevables de notre engagement.

– **Prise en compte du risque de biodiversité**

En tant qu'investisseur, nous sommes exposés aux risques physiques liés à la perte de biodiversité et de réduction des services écosystémiques associés. Ces risques peuvent inclure l'émergence de risques liés à la santé ou le manque d'accès à la nourriture. Nous sommes exposés aux risques de transition liés à la nécessité de réduire la perte de biodiversité mais aussi de s'y adapter.

– **Réduire nos impacts négatifs et accroître nos impacts positifs (alignement)**

En tant qu'investisseur responsable et compte tenu de nos obligations prudentielles et assurantielles, nous nous devons d'intégrer les facteurs de durabilité dans notre politique d'investissement. La pierre angulaire de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration de l'empreinte biodiversité dans les processus d'investissement sur la base de la mesure MSA et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR de nos sociétés de gestion.



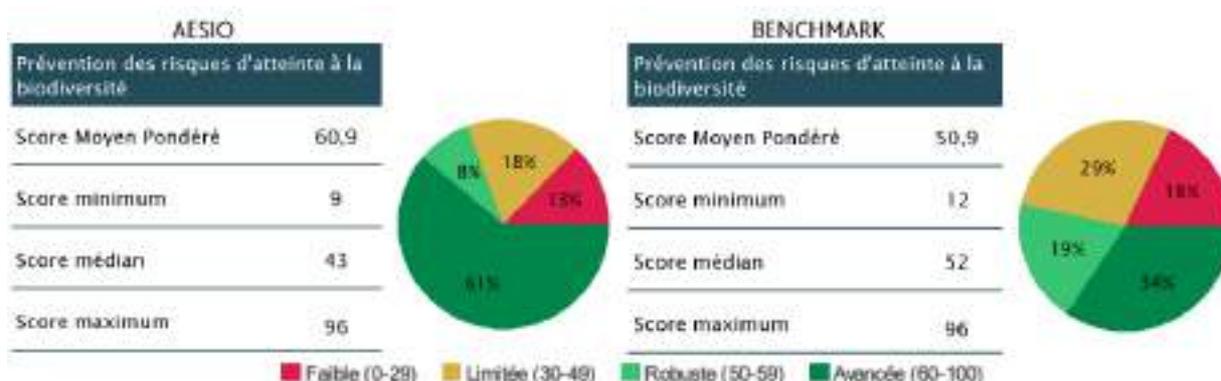
Nous nous engageons à porter le sujet ayant attrait à biodiversité et au capital naturel dans les instances de place. AÉSIO étudie actuellement l'opportunité d'une adhésion au « Finance for Biodiversity Pledge ». Cette initiative est un engagement en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité à travers les activités d'investissement, par le biais, d'ici fin 2024, des mesures suivantes:

- Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- Intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et le dialogue actionnarial ;
- Evaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- Publier des objectifs basés sur la science, pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- Rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d'investissement.

3.2.5. Analyse impact biodiversité du portefeuille

AÉSIO s’appuie sur l’expertise de Moody’s ESG afin d’obtenir son score sur l’enjeu de protection de la biodiversité. L’évaluation porte sur l’engagement et la capacité des entreprises à prévenir les risques d’atteinte à la biodiversité (choix du lieu d’implantation et de production par exemple).

Le portefeuille AÉSIO affiche une performance avancée avec un score de 60,9/100 supérieur de 10 points à celle du benchmark à fin 2021. Le score AÉSIO progresse ainsi de +4,4 points par rapport à 2020.



Dans un objectif d’illustration et en supplément de l’analyse de Moody’s ESG, AÉSIO s’est appuyé sur la méthodologie publique proposée par ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, développé par le Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec l’UNEP-WCMC), afin de cibler les **secteurs les plus dépendants et ayant le plus d’impact sur la biodiversité**.

Entreprises à forte dépendance à la biodiversité : ces sociétés ont un ou plusieurs processus de production fortement ou très fortement dépendants de multiples services écosystémiques. Notons que les processus de productions peuvent être significativement différents d’une entreprise à une autre. Cela correspond aux principaux secteurs suivants :

- Agriculture
- Vêtements, accessoires et bien de luxe
- Brasseurs
- Utilities électriques
- Producteur d’énergie indépendants

Entreprises à fort impact sur la biodiversité : ces sociétés ont des impacts significatifs sur la biodiversité en particulier par l'utilisation des terres, de l'eau et l'occupation des espaces marins. Les principaux secteurs associés sont les suivants :

- Agriculture
- Distribution
- Mining
- Pétrole et Gaz

Sur le périmètre des obligations d'entreprises de 735M€, au 31/12/2021, le montant exposé aux entreprises à fort impact sur la biodiversité n'est que de 33,8M€ soit 4,6% du portefeuille d'actifs d'AÉSIO.

Secteurs identifiés	Montant (M€)	Pondération
Vêtements, accessoires et luxe	18	2,5%
Secteur pétrolier et gazier	9,2	1,3%
Mining	2,5	0,3%
Brasseurs	2,2	0,3%
Distribution	1	0,1%
Secteur Agriculture	0,2	0,03%
Total	33,8M€	4,6%

3.3. Perspectives

Les travaux se poursuivront en 2022 avec la recherche de nouvelles thématiques d'investissement sur le capital naturel (forêts, océans, montagnes...) afin de renforcer notre impact positif sur l'environnement. De plus, les problématiques du climat et le caractère social des investissements seront au cœur des formations des équipes en charge du pilotage de la gestion des actifs.

L'année 2022 sera marquée par l'élaboration d'un objectif chiffré de réduction de notre empreinte carbone, la construction de scénarii et l'ajout et de restrictions sectorielles. De plus, les critères sociaux de nos investissements seront analysés en cohérence avec nos valeurs et notre fonctionnement mutualiste.

4

Étendre la démarche d'investisseur responsable

4. ETENDRE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

4.1. La fondation AÉSIO

La Fondation AÉSIO a été créée par AÉSIO mutuelle afin de contribuer à incarner ses valeurs mutualistes sur l'ensemble du territoire. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité des actions des 2 fondations d'AÉSIO, Eovi Mcd fondation – sous égide de la Fondation de l'Avenir – et la Fondation d'entreprise ADRÉA, toutes deux ayant pour mission d'agir dans le domaine de la santé en France.

La Fondation AÉSIO agit pour le bien-être mental des individus tout au long de la vie, quels que soient leur genre, leur âge, leur santé physique ou mentale, leur situation sociale, familiale ou professionnelle.

Elle soutient ainsi des structures d'intérêt général qui portent des projets innovants en faveur du bien-être mental ou qui présentent un potentiel de développement ou de répliquabilité :

- Des projets de sensibilisation au bien-être mental et/ou de prévention de la souffrance psychique ;
- Des projets d'accompagnement des personnes en souffrance psychique et de leurs proches.

Un partenariat avec 4 projets consacrés à cette thématique d'action a été initié:

PSSM France et L'Burn : deux projets-phares, respectivement dédiés à la sensibilisation et prévention en santé mentale et à l'accompagnement des personnes en souffrance psychique. Ces deux projets seront soutenus pendant les 3 prochaines années.

Les Centres Relier et Apsytude, lauréats du Vote Coup de , respectivement des collaborateurs et des élus AÉSIO mutuelle. Ces deux projets seront soutenus durant les 2 prochaines années.

4.2. Nos investissements à impact

4.2.1. Fonds FNMF Mutuelles Impact

AÉSIO Mutuelle s'est associé en 2020 à la FNMF pour la création de Mutuelles Impact, le 1er fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social. La stratégie d'investissement accordera autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité, qu'au rendement financier généré.

Le fonds Mutuelles Impact a pour objectif d'investir et de développer les entreprises à fort impact social dans les secteurs de la santé, de la prévention, du parcours de soin et du médico-social. Grâce à la participation de 44 mutuelles membres de la Mutualité Française et de la FNMF, une première levée de fonds a été réalisée en novembre 2020 pour un montant supérieur à cinquante millions d'euros. AÉSIO mutuelle en est un financeur majeur, avec un engagement portant sur cinq millions d'euros investis pour le lancement.

4.2.2. Fonds Bien être



En cohérence avec son engagement et ses valeurs mutualistes, AÉSIO Mutuelle a souhaité se doter d'un fonds dédié, « AÉSIO Bien-Être », à forte approche ESG, centré sur la thématique du Bien-Être. Créée en fin d'année 2021, et doté de 30 M€, ses investissements se répartiront équitablement au sein des trois poches suivantes :

- **Actions centrées sur la thématique « bien-être »** : santé, loisirs, formation, sport, entreprises labélisées...
- **Fonds à impact** avec pour objectif de générer un retour positif, ayant un impact social et environnemental mesurable, tout en assurant un rendement financier, sur le modèle des fonds non cotés déjà souscrits par la mutuelle (voir section suivante).
- **Capital-investissement** : prises de participations temporaires dans le capital de 10-15 entreprises à fort potentiel de croissance afin d'en compléter le financement et créer un effet de levier.



A fin décembre 2021, le fonds est en phase de démarrage et a été partiellement investi de façon transitoire sur des supports de marché généralistes, dans l'attente d'une allocation complète vers la thématique Bien-Être. Des arbitrages importants ont été effectués en début d'année 2022.

4.2.3. Fonds régionaux, santé et impact

AÉSIO Mutuelle renforce également son impact social et régional au travers plusieurs engagements financiers en placement non coté (type dette privée, infrastructure et capital investissement). Ces investissements sont plus particulièrement centrés autour de l'investissement régional, et des thématiques liées à la santé, aux énergies renouvelables ou encore aux associations.

En incluant le fonds Impact FNMF, AÉSIO Mutuelle a engagé 21 M€ dans l'investissement à impact et/ou ancrage régional, au sein de sept fonds non cotés distincts, ainsi qu'1 M€ supplémentaire au sein d'un fonds ESS à ancrage local logé au sein de l'UMG AÉSIO-MACIF, qui sera transféré au sein d'AÉSIO Mutuelle en 2022.

Quelques-uns des fonds sélectionnés par AÉSIO sont décrits ci-dessous :

Fonds Régional d'Investissement Auvergne-Rhône-Alpes 2



Second millésime d'un fonds créé en 2011 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'appui d'investisseurs impliqués dans le développement du tissu économique de la région, FRI ARA 2 est un fonds dédié à l'investissement en fonds propres pour le développement, le redéploiement ou la transmission des PME régionales ayant des difficultés à trouver des financements bancaires.

FRI ARA finance les entreprises en complémentarité avec les banques et Bpifrance, comme fonds de place, et a un rôle d'entraînement d'investisseurs locaux, générant une capacité d'endettement accrue pour les entreprises.

Géré par une société signataire des PRI, de l'Initiative Climat International (ICI) et de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest, le fonds intègre des critères ESG dans sa gestion.

Dette Privée AURA



En 2020, AÉSIO Mutuelle a souscrit au fonds Dette Privée AURA, fonds de dette privée dédié au financement des entreprises intermédiaires de la région Auvergne Rhône-Alpes. Permettant de financer l'économie réelle au plus près des territoires et de développer la croissance en région AURA, cet investissement s'inscrit dans la logique d'accompagnement territorial souhaitée par la mutuelle.

De plus, la gestion de ce fonds, confiée à une société signataire des PRI, intègre les critères ESG dans la décision d'investissement et dans une logique d'accompagnement des entreprises tout au long du financement.

A fin 2021, le fonds mobilise 100 M€, répartis auprès de 13 entreprises de la région.

NOVESS



Fonds dédié à l'Economie Sociale et Solidaire créé en 2016 à l'initiative de la Caisse des dépôts, le fonds NovESS vise l'accompagnement de structures de l'ESS innovantes socialement pour les faire changer d'échelle sur des marchés dynamiques (santé, sociale économie circulaire et collaborative, transition énergétique et démographique...). Le fonds souhaite répondre aux besoins des entrepreneurs de l'ESS, en accompagnant en fonds propres ou quasi-fonds propres ces structures afin de proposer des outils financiers complémentaires de l'offre existante, et créer un effet d'entraînement sur les investisseurs privés.

A fin décembre 2021, le fonds a financé plus de 34 structures de l'ESS à hauteur de 66 M€.

CapTech Santé Nutrition



Fonds thématique dédié à la santé et à la nutrition, avec un ancrage territorial dans les Hauts de France créé en 2021 par Finorpa Gestion, filiale du Groupe Finorpa, dont AÉSIO Mutuelle est associé. Il investit en fonds propres ou quasi-fonds propres dans de jeunes entreprises innovantes prioritairement actives dans les secteurs de la santé humaine ou animale, créatrices d'emploi et d'attractivité en région Hauts-de-France.

Le fonds a pour vocation d'accompagner l'essor de pépites internationales de la Biotech, Medtech et Digital Tech concevant des solutions innovantes répondant aux défis médicaux actuels ou futurs. Il promeut notamment des investissements engagés contre les maladies ayant des incidences et prévalences supérieures à la moyenne nationale en région des Hauts-de-France, tels que le diabète, certains cancers et maladies neurodégénératives...

A fin 2021, le fonds est en phase de démarrage, avec un premier investissement réalisé pour 1 M€.

Mirova Eurofideme 3



AÉSIO Mutuelle a souscrit en 2015 un fonds d'infrastructure Mirova Eurofideme 3, en faveur de la transition énergétique.

Troisième génération d'un fonds dédié aux énergies renouvelables, MEF3 a pour objectif de permettre aux institutionnels européens d'investir dans des sociétés-projets portant des actifs d'énergie renouvelable en Europe, essentiellement éoliens et photovoltaïques mais également hydroélectriques et biomasse. Le fonds a terminé sa phase d'investissement en avril 2018, pour 354 M€, et a participé au développement ou à la construction de 760 MW d'éolien terrestre, 150 MW de PV, et 30 MW d'hydro et biomasse/biogaz.

LEXIQUE

Charbon thermique

Charbon utilisé pour la production d'énergie par opposition au charbon métallurgique utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Controverse

Débat qui survient au sujet d'un litige entre une entreprise et une de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, investisseurs, régulateur...) concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ESG

Nature des critères extra-financiers utilisés pour mesurer le degré de responsabilité sociale d'un investissement. Il s'agit de critères que l'on regroupe sur trois thématiques et qui sont utilisés en complément de critères financiers pour prendre en compte :

- La dimension environnementale (E)
- La dimension sociale (S)
- La dimension de gouvernance (G)

Forçage radiatif

D'après la définition du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le forçage radiatif est « l'équilibre entre le rayonnement solaire entrant et les émissions de rayonnements infrarouges sortant de l'atmosphère ».

GCEL

La Global Coal Exit List (GCEL) publiée par Urgewald et 40 autres organisations dont Reclaim Finance fournit des données détaillées sur 1030 entreprises et environ 1800 filiales opérant le long de la chaîne de valeur du charbon thermique

GES

Les gaz à effet de serre, ou GES, sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

ISR

Investissement Socialement Responsable. Il s'agit d'un placement qui vise à concilier les valeurs de l'investisseur et la recherche d'un rendement pour ses placements.

Label GreenFin

Label ayant remplacé le label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC), attribué par un auditeur accrédité à partir d'un cahier des charges défini par le ministère de la transition écologique et solidaire. Novethic, EY France et Afnor certification ont été désignés comme organismes chargés de délivrer le label Greenfin.

Label ISR

Label attribué à un fonds sur sa demande auprès d'un organisme de certification homologué (Afnor Certification ou EY France) qui établit un rapport d'audit sur les critères réglementaires de labellisation. De ce rapport dépend la décision d'attribution du Label ISR accordé pour une durée de trois ans.

Label LuxFLAG

Label de l'Agence luxembourgeoise de labellisation des fonds, organisme international indépendant à but non lucratif créé par sept institutions luxembourgeoises dont les ministères luxembourgeois des Finances et des Affaires étrangères. Il est attribué par le jury LuxFLAG aux fonds respectant des critères d'investissements et de gouvernance.

Obligations vertes

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés.

PRI

Principes de l'Investissement Responsable émanant d'une initiative des Nations Unies en 2006.

Les PRI encouragent les signataires à respecter six objectifs fondamentaux :

- prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires,
- demander aux entités dans lesquelles le signataire investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- travailler ensemble pour accroître l'efficacité des signataires dans l'application des Principes,
- rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

SERVICES ECOSYSTEMIQUES

La notion de service écosystémique renvoie à la valeur (monétaire ou non) des écosystèmes, voire de la Nature en général, en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement

TCFD

La Task Force on Climate Related Financial Disclosures (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) ou TCFD définit des recommandations concernant la publication, à destination des

investisseurs, d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique.

